

13 décembre 2019

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

8	Création d'une complémentaire santé départementale "Sarthe Mutuelle"	4
10	Travaux de sécurité au sein de l'EHPAD « Beaulieu » au Mans - Demande de subvention d'investissement	14

Commission Insertion et Logement

15	Insertion - Avenant n°2 au protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Le Mans Métropole	16
17	Insertion - Admissions en non valeur au titre des CUI-CAE et des CUI-CIE	20
19	Logement - avenant n°5 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre	23

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

25	Convention pour la gestion des données de la banque de données territoriale (SIG d'Intérêt Départemental)	30
----	---	----

Commission Infrastructures routières

29	Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2019	56
----	--	----

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

32	Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département	65
----	--	----

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

41	Tourisme	68
----	----------	----

Commission Finances, Ressources et Administration générale

50	Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	72
----	--	----

vendredi 13 décembre 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 8

CRÉATION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DÉPARTEMENTALE "SARTHE MUTUELLE"

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'une mutuelle Solidaire Sarthoise dénommée « Sarthe Mutuelle » à compter d'avril 2020 ayant pour objectif de permettre aux Sarthois, et notamment les plus fragiles, de bénéficier d'une couverture santé complémentaire à un tarif préférentiel,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer une convention de partenariat avec ACTIOM afin de fixer les modalités de mise en œuvre de la complémentaire santé sarthoise dénommée « Sarthe Mutuelle » dont le projet est joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
Imc136377-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 10

**TRAVAUX DE SÉCURITÉ AU SEIN DE L'EHPAD « BEAULIEU »
AU MANS - DEMANDE DE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'investissement de **19 301,29 €** en faveur de l'EHPAD de Beaulieu au Mans au titre des travaux relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à l'accessibilité,

PRECISE que le versement interviendra en une fois à la constatation comptable de l'achèvement de l'opération subventionnée et que les crédits de paiement correspondant à cette opération seront inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme 2020 lors du budget primitif 2020.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
Imc137649-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 15

INSERTION - AVENANT N°2 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LE MANS MÉTROPOLE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n°2 joint en annexe, du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) entre Le Mans Métropole, l'Etat et le Département afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2020, permettant de prendre en compte les actions engagées en matière d'accompagnement vers l'emploi des publics éloignés ou exclus du marché du travail, jusqu'au 31 décembre 2020 et pouvant se réaliser jusqu'au 31 décembre 2021

HABILITE le Président du Conseil départemental à le signer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
lmc137643-DE-1-1

Publication le 16/12/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 17

INSERTION - ADMISSIONS EN NON VALEUR AU TITRE DES CUI-CAE ET DES CUI-CIE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les admissions en non-valeur par l'Agence de Services et de Paiement de 491,23 € au titre des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et de 2 941,53 € au titre des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) – Contrats Initiative Emploi (CIE) pour la période 2016 à 2018 incluse, selon le tableau joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
Imc137636-DE-1-1

Publication le 16/12/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 19

LOGEMENT - AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu la convention de délégation des aides à la pierre du 31 mars 2017 pour la période 2017-2022,
Considérant que chaque fin d'année, il convient d'ajuster les objectifs, notamment de production de logements locatifs sociaux et les montants attribués en conséquence par l'Etat,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre, joint en annexe, ajustant les objectifs de production de logements locatifs sociaux et la dotation de crédits de l'Etat pour l'exercice 2019.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
Imc137589-DE-1-1

Publication le 16/12/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 25

CONVENTION POUR LA GESTION DES DONNÉES DE LA BANQUE DE DONNÉES TERRITORIALE (SIG D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL)

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modèles de convention,

HABILITE le Président à signer la convention entre le Département de la Sarthe et la DGFIP,

HABILITE le Président à signer les conventions entre le Département de la Sarthe et les communautés de communes du département de la Sarthe,

HABILITE le Président à signer les conventions entre le Département de la Sarthe et les partenaires réseaux ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
lmc137141-DE-1-1

Publication le 16/12/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 29

PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE À LA VOIRIE COMMUNALE 2019

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE conformément aux annexes jointes, la répartition pour 2019 de l'aide à la voirie communale d'un montant de :

- Loué : 217 326 €
- Le Lude : 121 074 €
- Sablé-sur-Sarthe : 91 278 €
- Sillé-le-Guillaume : 246 713 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
lmc137558-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

TITRE DU CADRE FINANCIER	
Chapitre 204 – Article 204142 628 70564	
Budget voté (BP + BS + DM)	1 500 000 €
Montant des engagements pris précédemment	818 424 €
Montant nouveaux engagements	676 391 €
Disponible	5 185

vendredi 13 décembre 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 32

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATESART - CESSION D' ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la cession par le Département, pour un montant de 150 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de la commune de Solesmes, conformément à l'annexe 1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
lmc137566-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

CESSION ACTIONS ATESART (recettes)	
Chapitre 024 – Article 84100 LC 14417	
Budget voté (BP + BS + DM)	3 000 €
Montant des engagements pris précédemment	6 400 €
Montant nouveaux engagements	150 €
Disponibles	- 3 550 €

vendredi 13 décembre 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 41

TOURISME

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SÉJOUR

Le Mans Métropole convention de perception taxe additionnelle à la taxe de séjour

APPROUVE le projet de convention joint en annexe, relatif au mode de perception de la taxe additionnelle à la taxe de séjour de Le Mans Métropole.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention établie entre le Département et Le Mans Métropole.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
lmc137573-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 13 décembre 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 50

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
AUPRÈS DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE
COORDINATION (CLIC)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Flèche, concernant Mme Sandrine JOLY, Coordinatrice de CLIC

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/12/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20191213-
Imc137577-DE-1-1
Publication le 16/12/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC